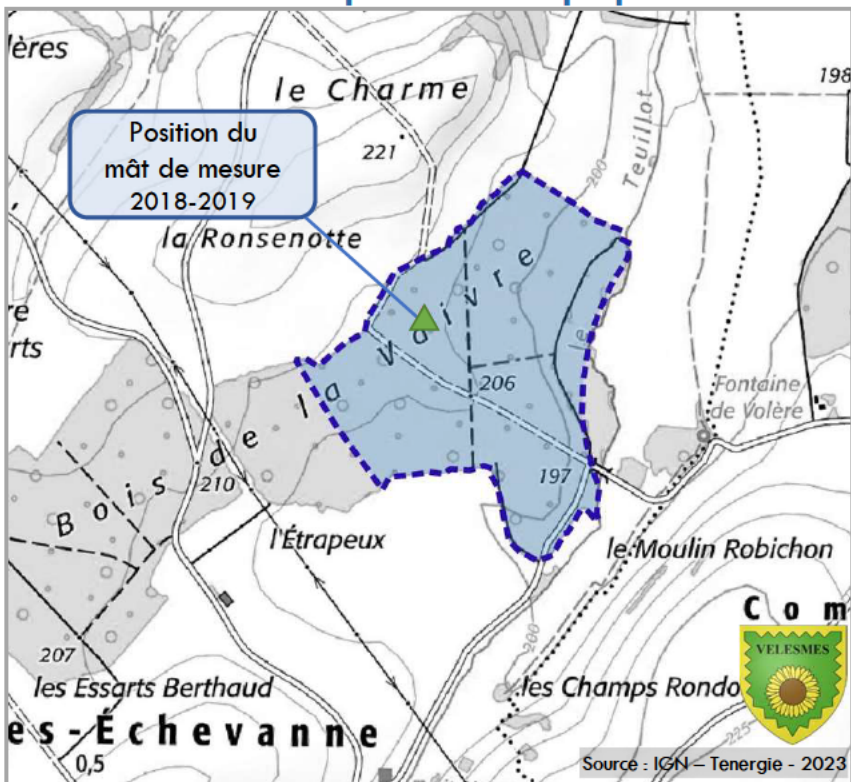


## PROJET ÉOLIEN DU BOIS DE LA VAIVRE

Mars 2023

### Carte de la zone d'implantation du projet



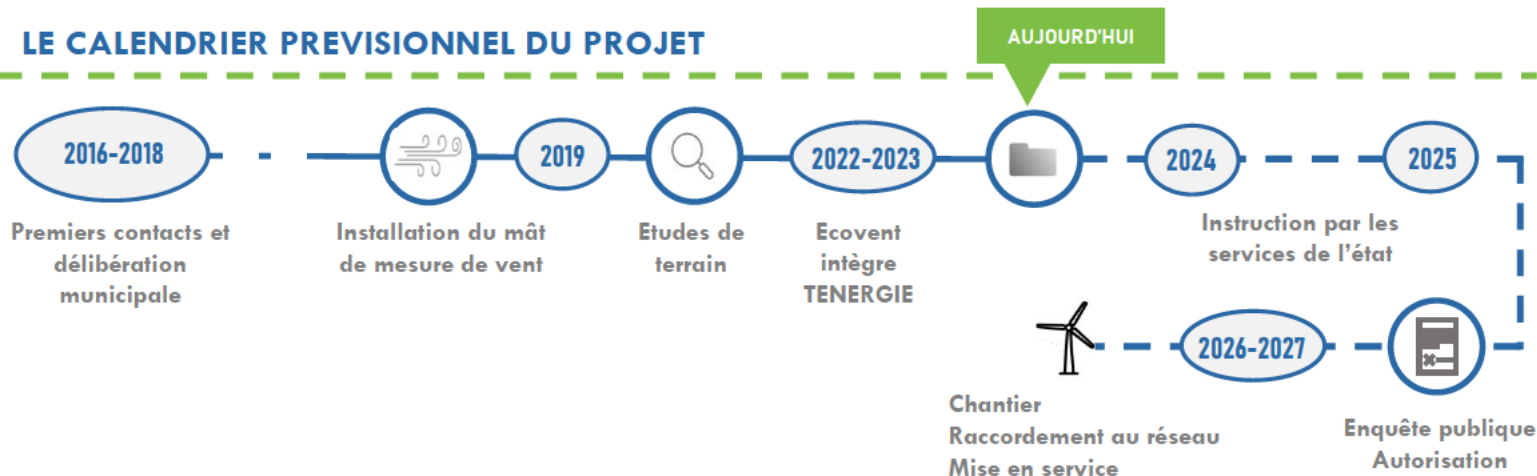
**Chères Velesmoises, chers Velesmois, le projet éolien initié en 2016 est toujours d'actualité à Velesmes-Echevanne. Cette lettre d'information a pour objectif de vous en donner les principales informations.**

Le projet éolien du bois de la Vaivre est dorénavant porté par la société Tenergy, spécialisée dans le développement et l'exploitation de parcs solaires et éoliens depuis 15 ans. Avec plus de 1500 centrales de production construites, Tenergy est en mesure d'apporter à ce projet toutes les solutions techniques et environnementales pour en faire une réalité dans les années à venir.

### Où en est le projet ? TENERGIE PREPARE LA DEMANDE D'AUTORISATION PREFERATORALE

Tenergy prépare le dossier de demande d'autorisation qui sera déposé en préfecture. C'est le préfet qui autorisera à l'issue d'une longue procédure d'instruction par les services de l'état le parc éolien du bois de la Vaivre. Une enquête publique sera organisée lorsque le dossier sera jugé complet par les services de l'état.

### LE CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET



### LE CHOIX DE LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude a été identifiée en tenant compte des servitudes existantes (aéronautique, paysage, biodiversité, éloignement aux habitations, lignes électriques, ...). Les études techniques et environnementales permettent ensuite de déterminer l'implantation permettant de minimiser les impacts sur l'environnement tout en optimisant la production d'énergie renouvelable.

## LES CARACTERISTIQUES DU PROJET



Vue depuis le Sud du bois de la Vaivre



**2 éoliennes de 3 à 5 MW chacune**

### LES OBJECTIFS DE L'ÉOLIEN TERRESTRE

Ce projet s'intègre dans les objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 : réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2025 et porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030.

**Objectifs nationaux pour 2028 : 34 GW (20 GW mi-2022)**



**15 000 000 kWh produits annuellement**



**3 000 foyers alimentés en électricité**



**1 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an**



**25 - 30 ans : durée de vie du parc**

### Chiffres clés

### LE SAVIEZ-VOUS ?



En moyenne, 500 m<sup>3</sup> de béton sont nécessaires pour la construction d'une éolienne terrestre de 3MW. Pour atteindre les objectifs de 36000 MW de puissance éolienne installée en 2028, soit 1800 MW installés par an, les calculs conduisent au besoin de 250 000 m<sup>3</sup>/an de béton, soit seulement 0,7 % de la production nationale de béton. En comparaison, le syndicat national du béton prêt à l'emploi et la Fédération de l'industrie du béton en France estiment à 110 millions de tonnes la quantité de béton utilisée en France chaque année.

*Et par rapport au nucléaire ?* Il faut environ 400 000 m<sup>3</sup> de béton pour l'EPR de Flamanville, soit de quoi construire les fondations de 1250 éoliennes de 3 MW. Ou encore 6 millions de mètres cubes pour le stockage des déchets radioactifs de Bure soit 14000 éoliennes. A titre de comparaison, environ 9000 éoliennes terrestres sont actuellement installées en France.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Le site de l'ADEME (Agence de la transition écologique) [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- La production électrique en temps réel : [www.rte-france.com/eco2mix](http://www.rte-france.com/eco2mix)
- L'association France Energie Eolienne : [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)
- Le Scénario Négawatt : [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)

### POUR NOUS CONTACTER

**Direction du développement éolien France**

**Adresse de contact :**

1 rue Pierre Filliat - 07000 Privas

[www.tenergie.fr](http://www.tenergie.fr)

@ [eolien@tenergie.fr](mailto:eolien@tenergie.fr)

📞 04 75 66 84 67